



RAPPORT
AU 31.12.2020

—
RELATIF À LA LOI
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

SOM- MAIRE

1. Préface.....	P3
2. Démarche générale de Suravenir	P5
2.1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques.....	P6
2.2 Moyens d'information des assurés.....	P6
2.3 Adhésion à des initiatives de place.....	P6
2.4 Procédure d'identification des risques ESG	P7
3. Analyse et mise en oeuvre.....	P8
3.1 Actifs financiers détenus en direct.....	P9
3.2 Actifs financiers détenus en indirect	P13
3.3 Actifs physiques	P13
3.4 Portefeuille en unités de compte.....	P14
4. Impacts sur le cadre d'investissement.....	P16
4.1 Politique d'investissement de Suravenir	P17
4.2 Stratégie d'engagement de Suravenir	P17
4.3 Informations relatives à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique.	P18

1. PRÉ- -FACE

1. Préface

Suravenir en a la conviction : le secteur financier a un rôle crucial à jouer dans la transition énergétique et écologique. Depuis des années, les assureurs se sont engagés à accompagner la transition énergétique et écologique vers une économie moins carbonée, par l'intermédiaire d'une politique d'investissement responsable. Professionnels de la gestion du risque, ils organisent la protection des personnes, des actifs financiers et matériels et la continuité des activités économiques. Responsables dans leur stratégie d'investissement, ils investissent à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès de leurs assurés.

Cette transition, le groupe Crédit Mutuel Arkéa la place au cœur de son plan stratégique pour les années à venir. Il se positionne comme le partenaire financier agile des transitions de demain, qui accompagne l'ensemble de ses parties prenantes dans ces évolutions. Ce positionnement est la déclinaison concrète de la raison d'être du groupe. Il a pour objet de contribuer à une finance durable, éthique et inclusive, notamment en étoffant la gamme d'offres et de service à impact positif et en favorisant un développement responsable des territoires.

Suravenir participe pleinement à ce mouvement. Sa volonté de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux de demain s'exprime dans son plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 ». En phase avec le plan stratégique du groupe Crédit Mutuel Arkéa, il ambitionne de repenser l'assurance-vie de demain pour une finance durable, au travers d'axes stratégiques centrés sur la force du collaboratif et sur une offre qui répond aux grands enjeux sociétaux de demain.

Pour participer aux transitions, Suravenir a intégré les enjeux extra-financiers dans sa gestion d'actifs. Cette démarche vise à ne plus prendre en compte uniquement l'analyse financière des actifs, et élargit les critères de sélection aux enjeux ESG (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance). La sélection des titres financiers par Suravenir s'appuie aujourd'hui sur un référentiel qui inclut l'ensemble des valeurs environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) que l'entreprise souhaite porter et partager. Ce référentiel vise à identifier les acteurs économiques les plus respectueux de la planète, des individus et de la société.

Cette volonté se traduit aujourd'hui concrètement : Suravenir propose désormais dans sa gamme en unités de compte 224 fonds bénéficiant du label ISR et 9 fonds du label GreenFin. Tous les contrats commercialisés par Suravenir proposent au moins une unité de compte ISR ou GreenFin dans leur gamme. En termes d'encours, l'encours global des unités de comptes labélisées ISR dans les contrats de Suravenir a plus que doublé en un an : il s'élève à 1 638 millions d'euros à fin 2020, contre 645 millions d'euros à fin 2019.

Autre axe de progression important, la hausse de la « part verte » du portefeuille, c'est-à-dire les investissements liés à des activités à impact environnemental positif (énergies renouvelables, eau, gestion des déchets, économie circulaire, transport propre, bâtiments à énergie positive...) : à fin 2020, plus de 760 millions d'euros ont été engagés par Suravenir, soit 2 % des encours gérés hors unités de compte. Autre preuve de sa volonté d'agir pour demain, Suravenir s'engage à cesser tout financement de l'industrie charbonnière à horizon 2027.

Suravenir suit l'adage selon lequel « l'union fait la force » en participant à des actions collaboratives pour inciter les sociétés à répondre aux enjeux du développement durable. La compagnie a adhéré fin 2018 à la charte des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable bâtis par les Nations Unies). Elle participe également depuis 2020 à l'Observatoire de la finance durable. En 2021, Suravenir a formalisé sa stratégie Climat, qui s'inscrit dans le respect du cadre fourni par la TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosures). Par ce nouvel engagement, Suravenir souhaite prendre activement part dans l'atteinte des objectifs fixés par l'accord de Paris.

Bien sûr, tout cela n'aurait de sens si Suravenir n'avait pas mis en place des règles propres à son organisation interne. En tant qu'entreprise citoyenne et assureur responsable, Suravenir a élaboré, dès 2009, sa propre charte environnementale. Elle implique ainsi fortement ses plus de 300 collaborateurs sur différentes thématiques : adoption de gestes verts au quotidien, optimisation des déplacements des collaborateurs, mise à disposition des collaborateurs d'un véhicule électrique de fonction ou encore sensibilisation de ses partenaires et clients. Chaque année cette charte est renforcée comme l'est l'engagement de Suravenir pour un avenir plus durable de notre société.

Ce rapport vous détaille les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères « ESG -Climat ») dans la politique d'investissement et de gestion des risques de Suravenir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous,



Bernard LE BRAS
Président du Directoire
de Suravenir

2. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE SURAVENIR

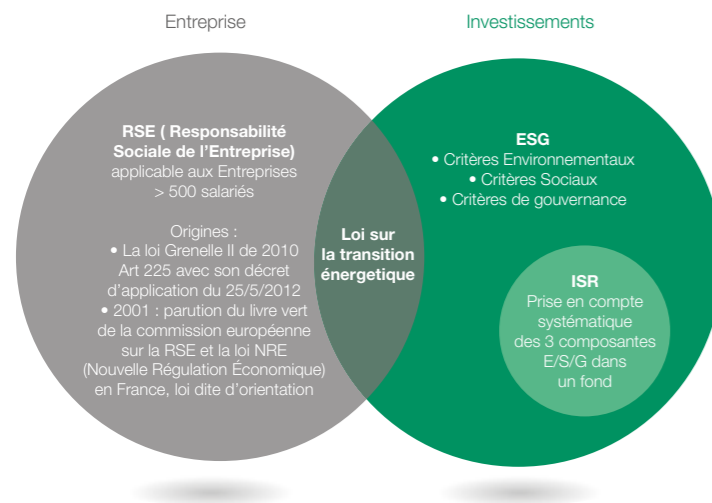
2. Démarche générale de Suravenir

2.1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques

Il existe plusieurs notions liées à la prise en compte de critères non économiques et financiers pour gérer une entreprise qu'il convient en premier lieu de clarifier.

- La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) s'applique à l'entreprise elle-même, dans la gestion quotidienne de son activité.
- La notion d'ESG (Environnement, social, gouvernance) concerne les investissements réalisés par l'entreprise.
- L'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait référence aux produits financiers qui intègrent totalement dans leur gestion des critères ESG.

Le graphique ci-dessous illustre les différences de périmètre entre ces trois notions, ainsi que le périmètre d'application de la loi de transition énergétique promulguée en 2015 :



Source : FFA

Suravenir travaille sur sa politique RSE depuis de nombreuses années, et a mis en place dès 2009 une charte environnementale. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Suravenir a intégré dans sa politique d'investissement un cadre ESG qui intègre les risques extra-financiers dans son processus d'investissement.

Cette démarche a été fondée sur 3 piliers principaux :

- La volonté de progresser
- Le pragmatisme
- L'humilité

La matière appréhendée ici est vaste, mouvante, interconnectée avec d'autres enjeux et complexe.

La démarche mise en oeuvre consiste à prioriser les efforts pour

maximiser les résultats, se fixer des objectifs réalistes et progressifs permettant de s'inscrire dans une tendance de progrès, et autant que possible s'appuyer sur des indicateurs et processus pertinents et éprouvés.

L'approche Best In Class choisie par Suravenir reflète totalement les 3 piliers de sa démarche. Approche positive par excellence, le Best In Class n'exclut aucun secteur de l'univers d'investissement a priori. Elle cherche à favoriser une économie responsable en investissant dans les sociétés qui apportent les réponses les plus satisfaisantes aux enjeux de développement durable de leur secteur.

Cette philosophie d'investissement permet de valoriser les progrès réalisés par les sociétés et de les accompagner dans leur développement.

2.2 Moyens d'information des assurés

Chaque année, Suravenir publie son rapport annuel sur la loi de transition énergétique via son site internet, qui permet d'informer ses assurés sur la méthode de prise en compte des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement ainsi que de détailler la tendance de progrès dans laquelle Suravenir souhaite s'inscrire.

En complément, un guide synthétique de la politique d'investissement ESG de Suravenir est disponible sur le site internet de Suravenir afin de faire connaître plus simplement et largement ses engagements et pratiques en termes d'investissement durable.

En application du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil, dit Règlement Disclosure, Suravenir publie également des informations en matière de durabilité sur son site internet :

- La politique de durabilité détaille la manière dont les risques en matière de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement de Suravenir ainsi que les résultats de l'évaluation de ces risques.
- La classification des contrats est communiquée, l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation en cours de commercialisation étant soumis aux exigences de l'article 8 du règlement Disclosure.
- La déclaration de prise en compte des principales incidences négatives (PAI) dans les décisions d'investissement décrit ces PAI, les mesures prises et les politiques d'engagement de Suravenir. Enfin, Suravenir travaille actuellement à l'élaboration d'une démarche visant une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération.

2.3 Adhésion à des initiatives de place

De nombreuses initiatives, chartes, et collectifs se sont organisés depuis plusieurs années afin de donner plus de poids et de visibilité aux actions individuelles des investisseurs institutionnels français et internationaux.

En 2018, Suravenir a adhéré à la charte des PRI (Principles for Responsible Investments), pour poursuivre sa démarche de progrès en appliquant ces principes à sa politique d'investissement.

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

En devenant signataire des PRI, Suravenir s'engage à respecter les 6 principes de l'ONU :

1. Prendre en compte les questions ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
2. Etre un investisseur actif et valider les questions ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) dans les politiques et pratiques d'actionnaires,
3. Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance),
4. Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
5. Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes,
6. Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Suravenir participe par ailleurs au projet « observatoire de la finance durable » qui a pour ambition de contribuer à la compréhension, au suivi et à l'évaluation de la transformation progressive du secteur financier par les observateurs et les parties prenantes. Les engagements des différents participants, dont Suravenir, sont publiés sur le site internet de l'observatoire : <https://observatoiredelafinancedurable.com>

Suravenir ne gère pas directement ses actifs financiers (seuls les actifs immobiliers sont gérés directement), le partage de ces valeurs avec ses mandataires est indispensable pour une bonne application de ces principes.

Le principal mandataire de gestion d'actifs de Suravenir, **Federal Finance Gestion**, en charge de 82 % des encours hors unités de compte, s'est engagé sur les initiatives suivantes :

En 2019, Federal Finance Gestion a de nouveau réaffirmé son attachement aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, auxquels elle a adhéré dès 2009. Elle se réengage ainsi publiquement à les appliquer, en tant qu'investisseur, dans une démarche de progrès continu. Concernant son approche générale de l'investissement responsable, Federal Finance Gestion obtient la note de A. Cette notation vient récompenser l'engagement des équipes et du management de Federal Finance Gestion à intégrer les critères ESG à l'ensemble de la gestion. Federal Finance Gestion est également signataire de l'Appel de Paris, du Global Investor Statement on Climate Change et de l'initiative Climate Action 100+, réaffirmant ainsi aux côtés d'autres investisseurs sa volonté de participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ensemble des actifs gérés par Federal Finance Gestion respecte un socle minimal et universel de valeurs : les conventions d'Ottawa et d'Oslo (bombes à sous-munitions et mines antipersonnel), ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, Federal Finance Gestion siège au sein de l'Association Française de Gestion (AFG) au comité technique « Investissement Responsable » depuis 2009.

Schelcher Prince Gestion, en charge de 6 % des encours hors unités de compte, a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies en 2018. La société est également représentée au bureau du comité technique « Investissement Responsable » de l'AFG.

En complément, **Swen Capital Partners**, en charge de la gestion du portefeuille de Capital Investissement de Suravenir (1 % des encours), est aussi signataire des PRI et a formalisé une charte d'investissement responsable ainsi qu'une politique d'investissement responsable, toutes deux disponibles publiquement sur le site internet de la société de gestion (<http://www.swen-cp.fr/>).

Depuis 2017, Swen Capital Partners déploie une stratégie climat pour l'ensemble de ses gestions. Swen Capital Partners promeut également l'Investissement Responsable au niveau de la place financière en participant activement aux Commissions ESG et Impact de France Invest, à l'initiative Climat 2020 (iC20) et est membre du Comité Consultatif Infrastructure des PRI. En 2020, Swen Capital Partners a également été co-pilote et participant du groupe de travail sur l'impact du FIR et de France Invest et a collaboré ainsi à la publication en mars dernier du cahier « Investissement à impact : une définition exigeante pour le coté et le non-coté » (<https://www.franceinvest.eu/nos-engagements/impact>).

2.4 Procédure d'identification des risques ESG

La démarche d'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs vise à analyser les investissements sur un prisme complémentaire à celui de l'analyse financière classique. Le fait de prendre en compte ces critères apporte une vision à 360° de la réalité d'un émetteur. Elle permet d'identifier des risques ou opportunités d'investissements extra-financiers.

A l'occasion des comités d'investissement, à fréquence à minima semestrielle, un point formel est réalisé sur la situation ESG du mandat. Les analystes de Federal Finance Gestion présentent cet état des lieux et réalisent un focus sur les émetteurs les moins bien notés. Un suivi extra-financier des investissements réalisés est également présenté. Plus généralement, un point systématique sur les sujets et projets ESG sera institué à chaque comité d'investissement (fréquence mensuelle) au cours de l'année 2021.

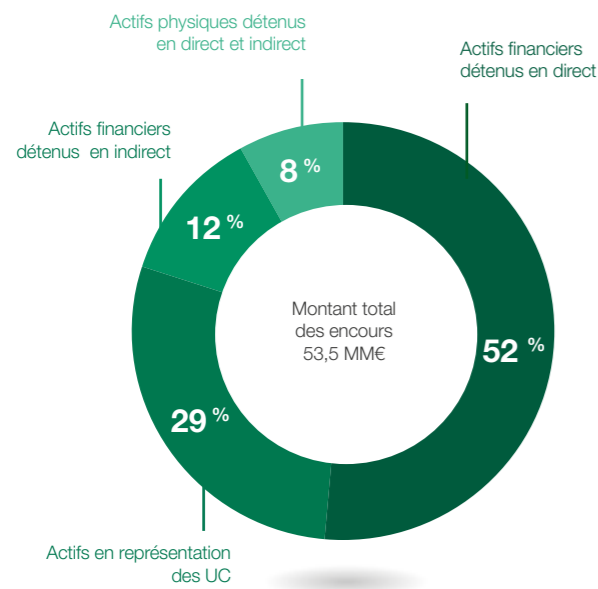
En complément des notations ESG des investissements, un suivi des controverses est réalisé par Federal Finance Gestion afin de s'assurer que les sociétés investies respectent toujours les attentes responsables de Suravenir.

3. ANALYSE ET MISE EN OEUVRE

3. Analyse et mise en oeuvre

Toutes les données sont calculées sur la base de la valeur de marché des actifs, sauf indication contraire.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des actifs de Suravenir selon la segmentation retenue dans le cadre de l'analyse ESG des investissements :



Les actifs détenus par Suravenir peuvent être séparés en **plusieurs catégories**.

La principale est constituée par **les actifs en représentation des engagements fonds en euros**, des provisions techniques et des fonds propres, qui présentent les caractéristiques communes suivantes :

- Les investissements sont réalisés en direct (on entend par « direct » la détention directe d'un instrument financier/actif, contrairement aux investissements indirects, c'est-à-dire réalisés via des fonds d'investissement)
- Les investissements sont des actifs financiers (et non des actifs physiques)

Il n'est pas réalisé de découpage par portefeuille d'actifs contractuels ou réglementaires, la démarche ESG ayant vocation à être appliquée globalement.

De même, il n'y a pas de segmentation par nature de titres (actions, obligations, DAT, prêts...), l'analyse ESG concernant l'émetteur et non un titre émis par lui.

Ces actifs sont uniquement divisés en trois sous-catégories d'émetteurs : les entreprises, les souverains et collectivités territoriales, ainsi que les supranationaux.

3.1 Actifs financiers détenus en direct

3.1.1 Critères ESG

Nature des critères

Entreprises

La méthodologie a pour but d'évaluer la performance ESG (Environnement, Social, Gouvernance) d'un émetteur. La note obtenue est donc unique pour chaque entité et s'applique à l'ensemble des instruments (actions, obligations...) émis par celle-ci.

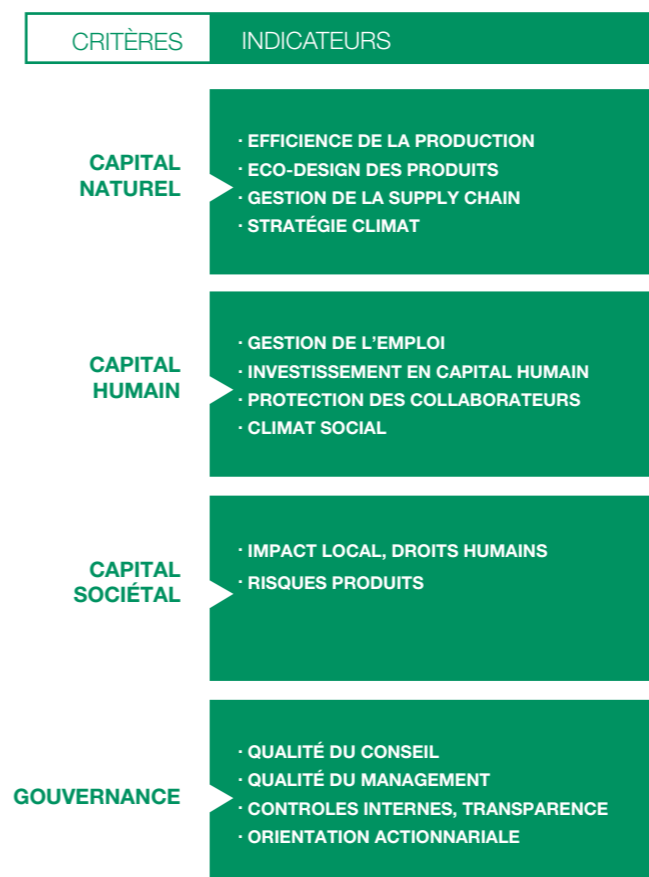
L'analyse s'effectue en deux temps : le respect des principes fondamentaux (travail des enfants, respect des normes de l'OIT...) intégrés dans un filtre responsable, puis l'analyse de critères dédiés (ex. : taux de fréquence des accidents, niveau des émissions de CO2...) permettant d'établir la performance extra-financière d'un émetteur. Les critères pris en compte dans le cadre du filtre d'analyse responsable sont le respect des normes internationales, ainsi que l'exclusion de certaines activités, comme décrit dans le schéma ci-dessous :



L'analyse du respect des normes internationales repose sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention de l'ONU contre la corruption. Suravenir estime que ces normes internationales sont un minimum requis en termes de responsabilité pour financer, en tant qu'investisseur responsable, une entreprise.

Critères utilisés dans l'analyse de performance ESG :

Federal Finance Gestion, fort de son expertise dans l'analyse des données ESG, a mis en place son propre référentiel d'évaluation. Les critères d'analyse de ce référentiel reposent sur l'étude de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (E), Social (S) (capital humain et capital sociétal) et Gouvernance (G), chacun scindé en grands critères et indicateurs.



L'analyse globale d'une entreprise repose sur une note extra-financière qui correspond à la moyenne pondérée des quatre critères analysés. Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des thématiques RSE auxquelles sont confrontés les émetteurs.

Souverains

Les enjeux extra-financiers variant selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés tandis qu'un Etat organise les systèmes d'éducation), Federal Finance Gestion a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats.

Les critères d'investissement reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats et détaillés ci-après :



Ces critères permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Supranationaux

L'évaluation de la performance extra-financière de ces acteurs repose sur le référentiel établi pour les entreprises. Toutefois, afin de prendre en considération les spécificités de ces organisations, le référentiel générique est adapté quant aux éléments examinés au sein de chaque indicateur. Par ailleurs, leur pondération est ajustée aux enjeux spécifiques des agences supranationales.

Pertinence des critères

La détermination des indicateurs repose sur une importante étude préalable portant sur l'identification des enjeux extra-financiers des émetteurs. De cette recherche, ne sont retenus que les indicateurs dont la matérialité est jugée suffisante. En d'autres termes, ce sont les enjeux qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valorisation de l'émetteur qui sont retenus (ex. : réputation, perte de contrats ou au contraire avantage compétitif dû à une anticipation de durcissement réglementaire...).

Contribution à l'atteinte des objectifs de la Transition Energetique Ecologique (TEE)

Le cadre ESG mis en place pour la gestion des actifs de Suravenir intègre pleinement la problématique climatique. Concernant les entreprises, les sujets relatifs au changement climatique sont traités dans le domaine de l'environnement et plus précisément par l'indicateur « Stratégie Climat » :

Selon le secteur d'activité étudié, cet indicateur peut porter sur la stratégie déployée par l'entité en matière de lutte contre le changement climatique, la portée de cette stratégie (globale / locale), les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Tonnes équivalent CO2 rapportée à un indicateur économique (ex : émissions de CO2/chiffre d'affaires), le déploiement de solutions pro-climat...

Concernant les émetteurs Souverains, les indicateurs traitant spécifiquement du changement climatique sont analysés dans les critères « Lutte contre le changement climatique » et « Gestion des ressources » via l'analyse des consommations et du mix énergétique.

Ces indicateurs vont évaluer des données telles que les consommations d'énergie du pays, ses émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique... Dans une logique d'amélioration, Suravenir a développé un outil lui permettant de mesurer l'empreinte carbone de ses investissements. Cet outil, présenté plus en détail dans la section 4.3 de ce rapport, permet, entre autres, à Suravenir d'apprécier la performance carbone de ses choix d'investissement au regard de celle de son univers d'investissement.

Suravenir a participé à une étude réalisée par l'association 2 Degrees Investing Initiative en 2018 sur la compatibilité du portefeuille d'investissement de Suravenir avec un scénario 2 degrés, autrement dit une analyse du portefeuille par rapport à une transition économique compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

L'analyse se concentre sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (combustibles fossiles, électricité et automobile), sur le périmètre des actions cotées et des obligations d'entreprises. Le scénario de développement durable retenu est le scénario SDS de l'AIE (Agence Internationale de l'Environnement), qui concorde avec une probabilité de 50 % de limiter la hausse moyenne de la température à 2 degrés Celsius. Le modèle de projection utilisé est le modèle PACTA, développé par l'association 2 Degrees Investing initiative.

Cette première étude prospective a permis à Suravenir d'alimenter sa réflexion sur la formalisation d'une stratégie Climat, qui a été validée en 2021 par les organes de gouvernance de la société. Cette stratégie Climat permet de définir un cadre et des objectifs pour Suravenir. La section 4.3 du présent rapport présente les outils développés ayant pour objet le pilotage de la contribution de Suravenir à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique.

3.1.2 Informations utilisées pour l'analyse

Le modèle d'évaluation de la performance extra-financière des émetteurs est alimenté par des informations de natures diverses et traitées par l'équipe d'analystes ESG de Federal Finance Gestion. Ces informations sont compilées dans le référentiel d'analyse

décrit précédemment. Il en résulte des notations sur mesure qui découlent de la démarche générale de Suravenir dans la prise en compte des critères ESG.

Les données qui alimentent ce référentiel d'analyse sont issues de diverses sources (liste non exhaustive) :

- Services de recherches externes tels que les agences de notation
- Rapports d'ONG
- Rapports de la Banque Mondiale, de l'OCDE, des Nations Unies
- Rapports des services d'analyse de sociétés de courtage
- Toute documentation ESG provenant de l'émetteur (site internet, document de référence, rapport annuel...)

Ces données sont interprétées et retraitées par l'équipe analyse ISR avant d'être incorporées aux référentiels de notation.

3.1.3 Méthodologie et résultats

L'utilisation d'une méthodologie d'analyse de type Best In Class permet à Suravenir de classer selon leur performance extra-financière toutes les sociétés d'un secteur d'activité donné et d'orienter ses investissements en connaissance de cause.

Cette approche, exempte de biais sectoriels, permet d'investir dans tous les secteurs d'activité en favorisant les entreprises les plus responsables.

L'analyse des Etats repose sur cette même logique Best in class. Elle permet d'identifier les Etats qui ont les meilleures pratiques en matière de développement durable permettant à leurs habitants et agents économiques de croître durablement, c'est-à-dire en prenant en compte les besoins des générations futures.

Méthodologie utilisée

Méthodologie Entreprises et Supranationaux

Partant du constat que les enjeux extra-financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre (si l'analyse des politiques de gestion des risques psycho-sociaux est pertinente pour le secteur bancaire, primauté est accordée aux politiques de gestion des accidents pour le secteur extractif), chaque indicateur est appréhendé de façon différente selon les secteurs d'activité des émetteurs. L'approche sectorielle permet dès lors de comparer les performances relatives des acteurs d'un même secteur, comparaison fondée sur des indicateurs homogènes.

Ainsi, les émetteurs sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque critère (E, S et G) est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra-financière d'un émetteur sera alors traduite par un score, moyenne pondérée des critères étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces critères.

Enfin, l'équipe d'analyse ESG se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la note obtenue par un émetteur, dès lors qu'elle dispose d'une information qualifiée (échange avec une société, controverse...) non prise en compte par la méthodologie de notation.

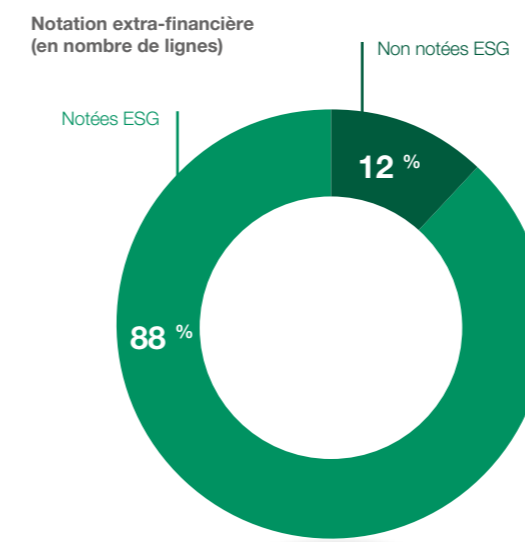
Les émetteurs d'un même secteur sont alors classés sur une échelle allant de A à E, A étant la note extra-financière attribuée aux meilleurs acteurs, la note E qualifiant les plus mauvais.

Cette approche a pour avantage, outre sa cohérence, de définir un univers d'investissement composé des meilleurs

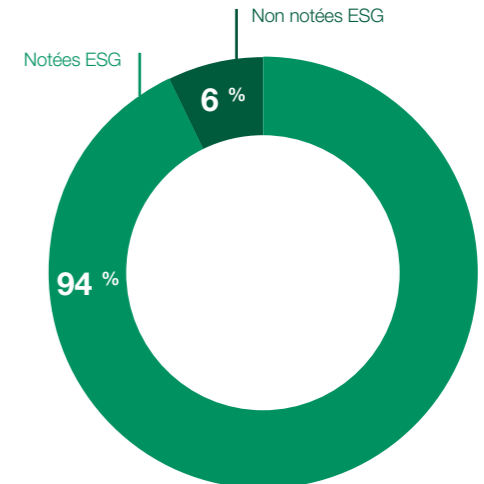
Résultat de l'analyse

Les données ci-dessous concernent les actifs financiers détenus en direct (cf 3.1), au 31/12/2020.

Taux de couverture du périmètre

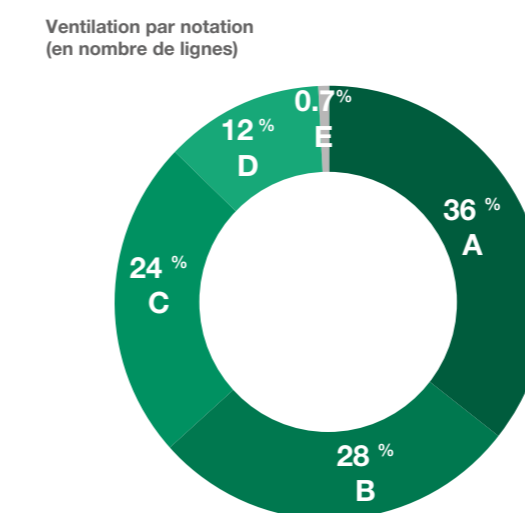


Notation extra-financière (en valeur de marché)

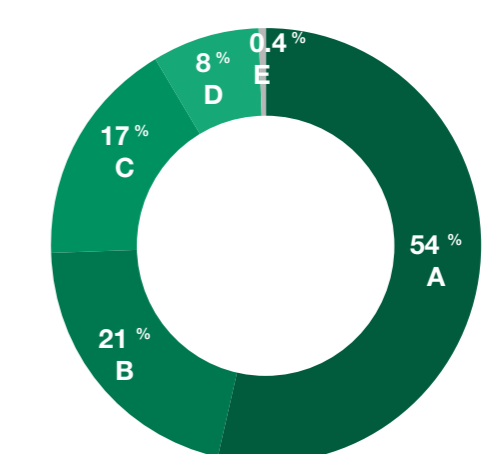


L'analyse ESG couvre ainsi 94 % du périmètre défini, quelques émetteurs non significatifs échappant encore à l'analyse, ce qui confirme la pertinence de la démarche.

Notation extra-financière du portefeuille



Ventilation par notation (en valeur de marché)



91 % des montants des investissements couverts par l'analyse extra-financière sont notés positivement (note comprise entre A et C). Ce chiffre est stable par rapport à 2019 (90 %). La part des titres notés E est en large diminution et représente désormais moins de 1% du nombre de lignes et des encours, en cohérence avec la décision de Suravenir de ne plus investir sur des titres émis par des émetteurs notés E selon le référentiel décrit ci-dessus. L'ensemble de ces chiffres atteste de la bonne intégration des enjeux extra financiers dans les processus de décision d'investissement.

émetteurs de chaque secteur d'activité et permet à la gestion d'investir dans chacun d'eux.

Méthodologie Souverains

Il s'agit de classer les Etats au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G seront pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/habitant. Au final, la note extra-financière d'un Etat est comprise entre A (maximum) et E (minimum).

3.2 Actifs financiers détenus en indirect

Concernant les investissements financiers réalisés de manière indirecte, les choix d'investissement finaux ne sont pas pris par Suravenir mais par les gérants des fonds. La prise en compte de la qualité ESG de ces investissements peut être établie à deux niveaux :

- Au niveau des sociétés de gestion de portefeuilles (SGPs) qui réalisent la gestion des investissements indirects afin d'évaluer leurs pratiques RSE et leur prise en compte des éléments ESG au sein de leurs processus d'investissements
- Au niveau des sous-jacents qui composent ces fonds afin de mesurer la qualité ESG des portefeuilles d'après la grille d'analyse ESG de Federal Finance Gestion

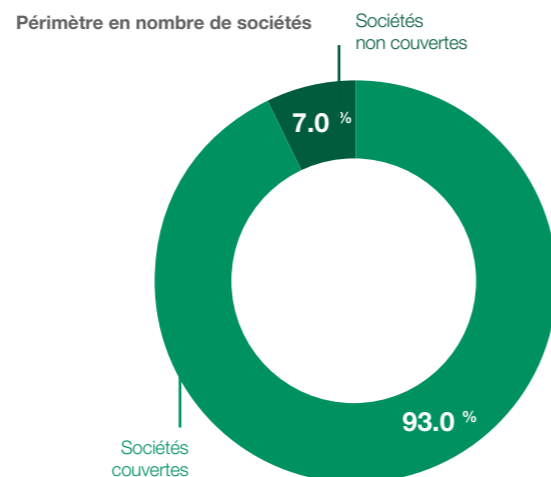
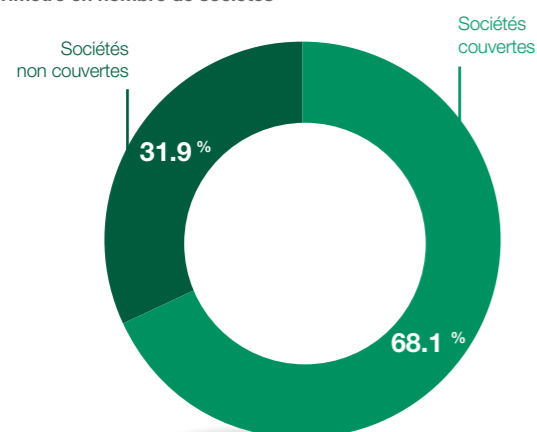
Federal Finance intègre des critères extra-financiers dans son processus de sélection des sociétés de gestion retenues pour gérer les encours de Suravenir. Federal Finance dispose d'un Comité ESG de sélection des fonds qui valide la qualité de l'intégration ESG des fonds dans lesquels les investissements sont susceptibles d'être réalisés indirectement, c'est-à-dire via des véhicules d'investissement collectif ou dédiés. Ce Comité décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les fonds sont classés en 4 catégories : fonds labellisés, intégration ESG avancée, intégration ESG insuffisante, pas d'intégration ESG.

Sur le périmètre Capital Investissement, Suravenir s'appuie sur l'expertise extra-financière de Swen Capital Partners, qui a développé de nombreux outils de suivi et d'analyse ESG, et qui a pleinement intégré la dimension extra-financière à son modèle d'affaire.

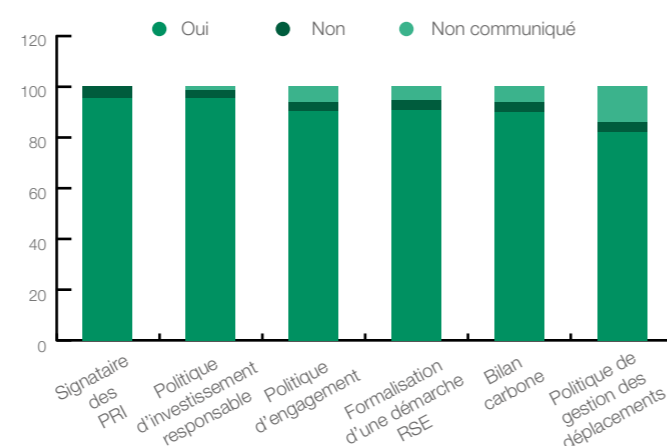
Il existe post investissement un processus annuel de suivi des sociétés de gestion qui comporte une section dédiée à leurs pratiques ESG et à la qualité de la prise en compte de critères ESG au sein des processus de décision d'investissement.

L'équipe ESG de Federal Finance Gestion réalise ainsi un état des lieux des pratiques extra-financières des sociétés assurant la gestion des investissements indirects, hors immobilier et hors capital investissement. Cette analyse permet notamment d'identifier les acteurs en retrait en termes de pratiques RSE et en termes de prise en compte de ces critères dans leurs investissements, et d'engager un dialogue avec eux afin de les sensibiliser à cette dimension. Lors du dernier état des lieux, 31 sociétés de gestion ont été analysées.

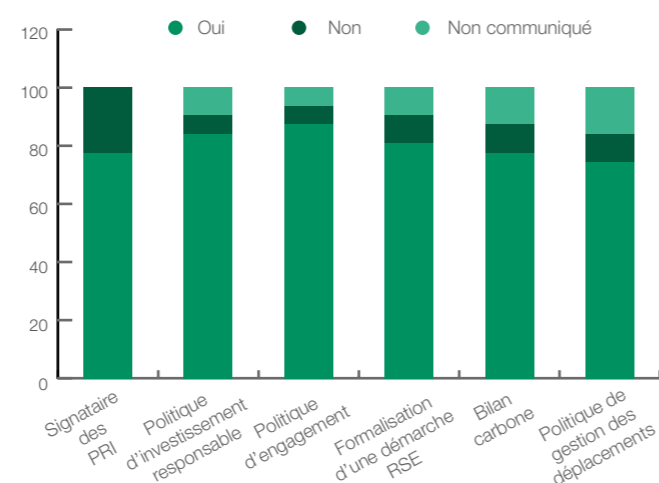
Périmètre en nombre de sociétés



Politique d'intégration (part des encours)



Politique d'intégration (nombres de lignes)



L'état des lieux montre une bonne intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, tant dans les processus d'investissements que dans leur fonctionnement quotidien :

- 95% des encours confiés sont gérés par des entités ayant adhéré aux Principes de l'Investissement Responsable,
- Plus de 90% des encours sont gérés par des sociétés ayant développé des politiques d'investissement responsable. Malgré ces bons résultats, en nets progrès depuis le dernier état des lieux, des points de progrès demeurent puisque quelques sociétés de gestion (7) n'adhèrent pas aux PRI. Une démarche d'accompagnement des certaines sociétés de gestion vers la transition reste nécessaire.

3.3 Actifs physiques

Les actifs physiques, actifs de nature immobilière et foncière, présentent des caractéristiques très différentes des actifs financiers, en termes de critères ESG et de méthodologie d'analyse. Suravenir détient un portefeuille immobilier significatif qui représente 8 % de ses actifs. Ce portefeuille est détenu sous plusieurs formes (hors foncières cotées qui représentent 3 % du portefeuille immobilier) :

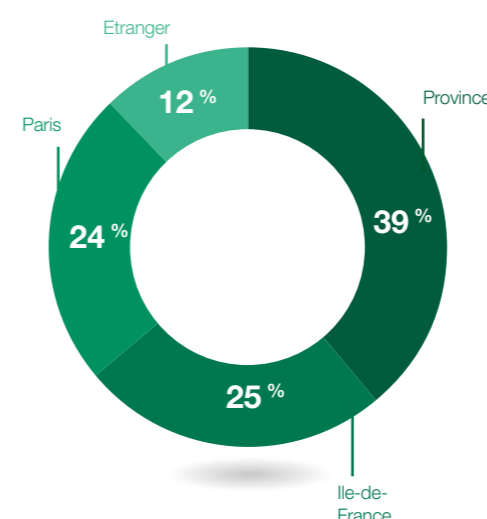
- 20 % directement (c'est-à-dire que Suravenir est le propriétaire direct des actifs),
- 9 % via des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), sociétés détenues par un très grand nombre d'associés, institutionnels et particuliers,
- 71 % via des « club deals », structures de forme diverses (Organismes de Placement Collectifs, Sociétés Civiles Immobilières, Sociétés par Actions Simplifiées,...) dont la caractéristique commune est la détention par un nombre limité d'associés institutionnels.

La forme de détention est un critère déterminant quant à la capacité à obtenir des informations précises sur les biens détenus et la capacité à échanger avec les locataires et les syndicats pour améliorer la performance énergétique des biens.

L'autre critère important est l'usage des biens. On constate ainsi que le secteur du bureau est beaucoup plus avancé en termes de prise en compte des problématiques RSE que le secteur du commerce, de la santé ou du secteur résidentiel. Au 31/12/2020, la répartition par usage du patrimoine immobilier de Suravenir est la suivante :

- 52 % des biens sont des locaux de bureaux,
- 22 % des biens sont des locaux de commerce,
- 13 % des biens sont des locaux de santé, des résidences pour seniors ou étudiants,
- 8 % des biens sont des vignobles,
- 4 % des biens sont des locaux résidentiels ou des hôtels,
- Le solde est constitué de locaux industriels ou logistiques.

Répartition géographique (hors actions foncières)



Suravenir a initié en 2016 avec ses principaux gestionnaires immobiliers, Primonial REIM et le Crédit Mutuel Arkéa, respectivement en charge de 56 % et 20 % du patrimoine immobilier, une démarche d'audit du patrimoine et de détermination d'un cadre de suivi et d'amélioration de critères ESG pertinents, avec un focus sur la performance énergétique de ce patrimoine.

Cette démarche s'inscrit sur le long terme, et vise à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement Français dans le cadre du « décret tertiaire ». Pour tous les propriétaires ou utilisateurs de locaux tertiaires d'une surface supérieure à 1000 m², le décret tertiaire fixe un objectif de réduction des consommations énergétiques finales (par rapport au niveau de 2010) de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

L'intégration des enjeux extra-financiers se poursuit au niveau des gestionnaires du patrimoine immobilier de Suravenir :

Primonial REIM, principal gestionnaire du patrimoine immobilier indirect (56 % du patrimoine) est signataire de la charte PRI des Nations Unies depuis juillet 2019. Après publication de sa charte ISR en 2019, Primonial REIM a développé son système de management environnemental. Il a abouti à :

- une notation systématique dès acquisition selon une grille de 90 indicateurs E, S et G,
- une démarche de relevé et de pilotage des consommations énergétiques (« énergie management ») qui couvre, fin 2020, environ 30% du patrimoine de Primonial REIM et doit atteindre 80% du patrimoine fin 2021, soit la totalité du parc français, hors résidentiel. Cette démarche se double d'une politique d'engagement des locataires avec signature systématique d'une annexe environnementale pour les nouveaux baux.
- la labellisation ISR de deux fonds, dont la SCPI Primopierre dans laquelle Suravenir est investi. Primopierre fait partie des 1ers fonds bénéficiaires du label ISR immobilier en vigueur depuis octobre 2020.

Crédit Mutuel Arkéa (20 % du patrimoine immobilier) applique la politique d'investissement suivante en matière de RSE des actifs en direct :

- Acquisition d'immeubles à construire en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) : investissement à minima sur des immeubles labellisés HQE et/ou BREEAM.
- Acquisition d'actifs existants: les immeubles récents disposant de labels conformes aux dernières réglementations thermiques sont privilégiés. Les immeubles non labellisés font l'objet avant acquisition d'une estimation du coût d'un rehaussement au niveau du label BBC rénovation, avec pour objectif une réalisation des travaux lors du départ du principal locataire.
- Les immeubles destinés à être conservés en portefeuille compte-tenu de la qualité de leur emplacement, ont fait ou feront l'objet d'une estimation du coût d'un rehaussement de leur qualité environnementale visant l'obtention du label BBC Rénovation.

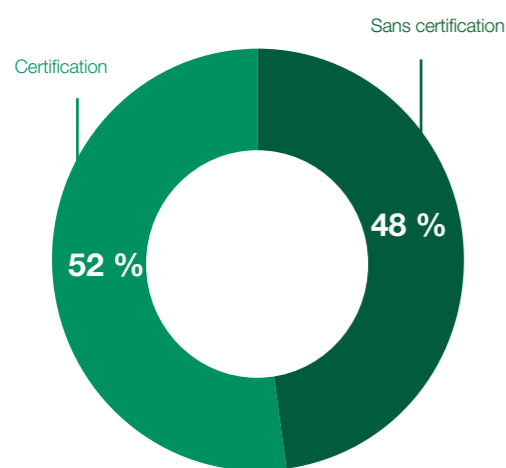
Tikehau Capital, gestionnaire de 4 % des actifs immobiliers, a mis en place une charte ESG et une charte d'Investissement Responsable en immobilier. Tikehau Capital a signé les UN PRI en 2014 et obtenu le plus haut score, la notation A+, pour sa stratégie d'investissement responsable et sa gouvernance en juillet 2020.

Le Groupe Tikehau dans son ensemble est soucieux de mener une politique de développement durable de premier plan. L'année 2020 a notamment été marquée par les excellentes notations inaugurales obtenues des agences extra-financières Sustainalytics et Vigeo Eiris. Enfin, en décembre 2020, Tikehau Capital est rentré dans la sélection Gaïa Research des entreprises les plus performantes en matière de RSE parmi les midcaps européennes.

Ces trois gestionnaires représentent 80 % du patrimoine.

Au 31/12/2020, sur le périmètre des bâtiments à usage de bureau, hors SCPI, soit 46 % du portefeuille total en valeur de marché, la part des actifs bénéficiant d'une certification est la suivante :

Répartition en valeur marché



Plus de la moitié des biens de bureau bénéficient d'une certification environnementale, du type « NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE et/ou BREEAM ».

En 2020, Suravenir a poursuivi sa politique en faveur de la certification des actifs immobiliers détenus en direct :

- Poursuite de la VEFA de l'immeuble BORDEAUX- FACETTE au sein de la ZAC Garonne-Eiffel, quartier Belvédère. Cet immeuble bénéficie des certifications BREEAM Very Good millésime 2016 et HQE millésime 2015 Construction Neuve Excellent. Il répondra aux exigences de consommation BEPOS Effinergie 2013
- Obtention de la certification BREAAAM in use Very Good de l'immeuble VINCENNES LE BRISTOL après des travaux de remise en état des locaux.

Seul 1 % en valeur de marché du portefeuille de commerce (hors SCPI) dispose d'une certification.

Suravenir a également investi, par l'intermédiaire d'un fonds géré par Primonial REIM, dans des commerces inclus dans le projet « Clichy-Batignolles » qui s'est vu délivrer le Label EcoQuartier par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable. Le projet (dans son ensemble) respecte notamment le Plan Climat de la Ville de Paris.

Suravenir a souhaité accentuer son implication dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement en orientant sa politique d'investissement immobilier sur l'acquisition de biens liés à ces

secteurs, qui représentent plus de 13 % du patrimoine immobilier total, alors qu'ils représentaient une part non significative il y a encore 5 ans.

Concernant le logement, Suravenir a investi, par l'intermédiaire d'un fonds géré par Primonial REIM, dans le portefeuille « Rue de la République » à Marseille, 1300 logements faisant l'objet d'un projet de revitalisation du centre-ville dans une perspective de redéveloppement social et territorial, en partenariat avec les acteurs publics et privés locaux.

3.4 Portefeuille en unités de compte

Sur le portefeuille en unités de compte, c'est via l'offre proposée que Suravenir peut avoir un impact, car les actifs en représentation des engagements en unités de compte sont la résultante de décisions d'investissement prises par les assurés. Depuis plusieurs années, Suravenir s'attache à proposer des unités de compte de type ISR dans les contrats qu'elle commercialise.

Des labels encadrés par les autorités publiques permettent de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) et/ou participant activement à la transition énergétique et écologique pour les épargnants en France et en Europe.



Le label ISR rend visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsables, qui concilient performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont alors inscrits sur une liste officielle du Ministère des Finances.



Le label GreenFin (anciennement TEEC) certifie les fonds finançant des entreprises qui contribuent au développement de l'économie verte et excluant celles des secteurs nucléaires et des énergies fossiles. Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont présentés sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Suravenir propose désormais dans sa gamme UC 224 fonds bénéficiant du Label ISR d'Etat, et 9 du label GreenFin. Tous les contrats commercialisés par Suravenir comportent au moins une UC ISR ou GreenFin dans leur gamme.

En termes d'encours, l'encours global des UC ISR dans les contrats de Suravenir est de 1 638 M€ à fin 2020, contre 645 M€ fin 2019. La

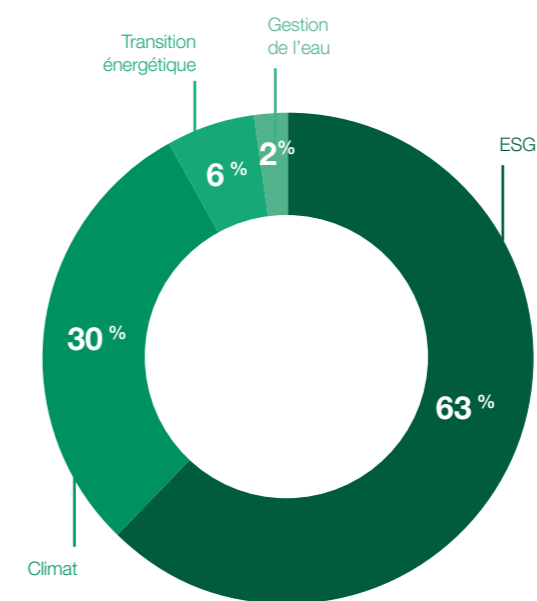
part des encours des UC ISR est de 11% à fin 2020 contre 5% fin 2019. L'UC ISR affichant l'encours le plus important tous contrats confondus est la SCI Primopierre, gérée par Primonial Reim, avec 220 M€ en fin d'année.

Au 31/12/2020, les UC ISR les plus sélectionnées par les assurés de Suravenir sont :

Code ISN	Nom du support	Société de gestion	Label	Encours au 31/12/2020 (en M€)
QS0002005285	SCPI Primopierre	Primonial Reim	ISR	220
FR0000994378	AIS Mandarine Active P	Federal Finance Gestion	ISR	193
FR0010588343	EdR SICAV - Tricolore Rendement C	Edmond de Rothschild Asset Management (France)	ISR	89
FR0010321810	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe A	La Financière de l'Echiquier	ISR	84
FR0000442949	AIS Mandarine Entrepreneurs P	Federal Finance Gestion	ISR	73
FR0013440153	Federal Support Monétaire ESG P	Federal Finance Gestion	ISR	63
LU0104884860	Pictet-Water P EUR	Pictet Asset Management (Europe) SA	ISR	63
FR0000447609	AIS Mandarine Opportunités P	Federal Finance Gestion	ISR	57
FR0000974149	Oddo BHF Avenir Europe CR-EUR	ODDO BHF Asset Management SAS	ISR	53
FR0000974149	Carmignac Emergents A EUR Acc	Carmignac Gestion	ISR	51

Sur le périmètre des produits structurés en représentation d'engagements UC, la prise en compte de critères extra-financiers tels que des critères ESG ou Climat (transition énergétique, eau...) dans la construction des indices sous-jacents est de plus en plus répandue : Suravenir propose désormais dans sa gamme 49 titres structurés avec un sous-jacent ESG contre 15 fin 2019. A fin 2020, le montant total de ces titres est de 436 M€ contre 100 M€ fin 2019 et la répartition par typologie d'indices ESG/Climat est la suivante :

Pourcentages des encours par domaine



4. IMPACTS SUR LE CADRE D'INVESTISSEMENT

4. Impacts sur le cadre d'investissement

4.1 Politique d'investissement de Suravenir

La politique d'investissement de la société intègre les enjeux du développement durable en comportant un volet extra-financier qui s'articule autour de deux axes principaux :

1) Mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels, s'appliquant aux stocks (hors filtre charbon) et aux flux :

- Filtre OCDE : les investissements sont limités aux titres/instruments émis par des émetteurs ayant leur siège social sur le territoire d'un des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), et aux biens localisés sur un de ces territoires.
- Filtre « Global Compact » : Suravenir s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des émetteurs ne respectant pas les 10 principes fondamentaux édictés par les Nations Unies et apparaissant sur la liste noire « Global Compact » établie annuellement par l'équipe ESG Federal Finance.
- Filtre « armes controversées » : Suravenir s'interdit d'investir dans des titres/instruments émis par des sociétés impliquées dans la conception, construction, commercialisation et stockage des bombes à sous-munitions et mines anti-personnel.
- Filtre Charbon : Suravenir exclut du périmètre d'investissement les sociétés à très forte intensité carbone, afin de limiter le risque lié au réchauffement climatique et à la transition énergétique et de participer à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de la COP21.

2) Mise en place de critères de sélection extra-financiers :

Afin de limiter le risque extra-financier, Suravenir a mis en place des critères de sélection extra-financier sur tous les périmètres des actifs détenus :

Périmètre actifs financiers détenus en direct :

Suravenir s'interdit tout nouvel investissement sur une contrepartie notée E au moment de l'investissement sur le périmètre Investment grade.

Périmètre actifs financiers détenus en indirect :

Suravenir ne réalise des investissements indirects (hors immobilier et Capital Investissement) que sur des fonds labellisés ou classés « intégration ESG avancée », par les équipes de Federal Finance. Les investissements en Capital Investissement bénéficient de l'expertise extra-financière de Swen Capital Partners, qui a développé de nombreux outils de suivi et d'analyse ESG.

Périmètre actifs physiques détenus en direct et en indirect :

Une grille d'analyse extra-financière est systématiquement complétée pour chaque dossier d'investissement afin d'éclairer le processus de décision en prenant en compte cette dimension.

Périmètre actifs en représentation des engagements en unités de comptes :

Suravenir souhaite accompagner ses assurés dans la prise en compte de la dimension extra-financière sur le portefeuille UC. Pour ce faire, Suravenir limite les nouveaux référencements d'unités de comptes aux supports gérées par des sociétés qui sont signataires des PRI afin de s'assurer des standards minimums en termes de prise en compte des considérations extra-financières dans la gestion de ces supports. Cette limitation peut faire l'objet de dérogation du comité de référencement, sous réserve d'obtenir un engagement écrit de la société de gestion qu'elle signera les PRI sous un délai de 6 mois.

4.2 Stratégie d'engagement de Suravenir

Convaincue que sa responsabilité financière est un enjeu fort de sa stratégie RSE, Suravenir mène des actions de dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle investit. Ces actions appelées Engagements permettent à Suravenir de prendre contact avec des sociétés dont les pratiques ne répondent pas complètement à ses attentes d'investisseur responsable.

Le but est simple : profiter de sa position d'actionnaire ou de créancier pour faire changer les pratiques de ces sociétés.

Concrètement, Suravenir s'appuie sur Federal Finance Gestion qui réalise des actions directes d'engagement. Federal Finance Gestion a développé une politique d'engagement qui vise à mener un dialogue constructif avec les émetteurs et notamment ceux présents dans les portefeuilles de Suravenir. La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable.

Ainsi, en 2020, 21 émetteurs présents dans nos portefeuilles d'investissements ont fait l'objet d'une démarche d'engagement. Parmi les thèmes ayant donné lieu à ce dialogue, le dérèglement climatique a été le sujet le plus souvent abordé. Viennent ensuite les questions ayant trait à l'éthique et la gestion du climat social au sein de l'entreprise.

Afin d'être efficace, cet engagement est mené sur le long terme. Il permet enfin une adaptation de la notation ESG des émetteurs et peut entraîner la cession des lignes dans le cas où le dialogue s'avérerait infructueux (entreprise non coopérative ou réponses ne s'inscrivant pas dans une démarche de progrès).

Suravenir délègue par ailleurs à Federal Finance Gestion sa politique d'exercice de droit de vote. Le vote en assemblée constitue un moyen de défendre les intérêts des actionnaires

minoritaires et donc de Suravenir. Cet exercice est aussi l'occasion d'encourager les sociétés à respecter les meilleures pratiques en termes de gouvernance, de respect de l'environnement et de pratiques sociales.

Périmètre de vote

Le périmètre porte sur les actions de sociétés européennes détenues en direct ou via des fonds dont Suravenir est le principal porteur de parts. Suravenir a répondu à 100 % des votes sur les 47 AG pour lesquelles elle détenait des droits de vote.

Statistiques de vote

Nombre de résolutions proposées	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE
896	896 Soit 100 %	761 Soit 84.9 %	135 Soit 15.1 %

Analyse des principaux votes négatifs

Vote sur les rémunérations (Say on Pay) : 29 % des votes négatifs. Les politiques de rémunérations des dirigeants et les plans de stock-options ont représenté la majorité des votes négatifs de cette thématique. Ces derniers se justifient pour plusieurs raisons : manque de transparence et/ou absence de limitation (plafond) des composants de la rémunération, manque d'alignement avec l'intérêt à long terme des actionnaires, absence (ou insuffisance) de(s) critères de performance.

Opérations sur capital : 32 % des votes négatifs

Les demandes d'autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, pour des placements privés ou dont le montant est jugé excessif, représentent la majorité des oppositions. Les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription privent l'actionnaire minoritaire de la possibilité de maintenir sa participation relative au capital de la société, lui faisant courir le risque de se voir diluer. L'augmentation de capital réservée ne permet pas une égalité de traitement des actionnaires et peut entraîner la dilution des actionnaires minoritaires en dessous de certains seuils de blocage.

Nominations des administrateurs : 22 % des votes négatifs

Nous souhaitons que les conseils d'administration et les conseils de surveillance soient composés de manière à bien refléter la composition actionnariale de la société. La principale raison des votes négatifs est le manque d'administrateurs indépendants au sein des conseils. Nous nous opposons également à la nomination d'administrateurs non disponibles, c'est-à-dire exerçant un trop grand nombre de mandats dans d'autres conseils de sociétés cotées.

Nomination des auditeurs : 9 % des votes négatifs

Nous accordons une attention particulière à l'indépendance et à l'intégrité des commissaires aux comptes. Ils doivent être libres de tout conflit d'intérêts avec l'entreprise. Ainsi, nous nous opposons

à la nomination ou au renouvellement des auditeurs si les missions de conseil représentent plus de 50% du total des honoraires ou si l'ancienneté des auditeurs excède 12 ans.

4.3 Informations relatives à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique

La stratégie climat de Suravenir validée début 2021 est organisée autour de deux grands thèmes :

- la mobilisation de l'entreprise dans la lutte contre le réchauffement climatique avec la mise en place d'une gouvernance climat dédiée, la formation des salariés et des informations auprès des partenaires et parties prenantes
- l'intégration du climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion des activités du groupe avec notamment l'évaluation des risques climatiques pesant sur les activités, l'accroissement de l'impact positif des investissements et une contribution positive des activités de Suravenir à la transition bas carbone.

Suravenir dispose d'ores et déjà d'outils permettant de contribuer à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et de réduire les risques financiers induits par la transition énergétique à court/moyen terme. Ces outils, partie intégrante de la stratégie climat, sont articulés autour de trois axes :

- Quantifier l'impact sur le climat du portefeuille d'actifs en développant des indicateurs d'empreinte carbone.
- Réduire voire arrêter les investissements dans les secteurs et les entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre
- Bâtir une stratégie de financement des activités ou des entreprises participant aux objectifs de limitation du réchauffement climatique.

La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille

En mesurant l'empreinte carbone de son portefeuille financier, Suravenir souhaite se doter d'un baromètre, l'aidant à identifier les actions à cibler en priorité pour converger vers une trajectoire de 2 degrés Celsius de réchauffement climatique, et de valider ou invalider a posteriori les effets des décisions prises dans le cadre de sa stratégie climat.

Afin de mieux prendre en considération l'impact climatique de ses décisions d'investissement, Suravenir a mené à terme, pour cet exercice, d'importants travaux de développement. Ceux-ci lui ont permis d'étendre le périmètre des émissions de gaz à effet de serre prises en considération pour le calcul de son empreinte carbone et de se doter d'un indicateur dynamique estimant la trajectoire poursuivie par les acteurs en portefeuille. Pour ce faire,

Suravenir, via son mandataire Federal Finance Gestion, s'appuie sur les données délivrées par S&P Trucost, acteur spécialisé dans les données carbone et environnementales.

Méthodologie et périmètre couvert

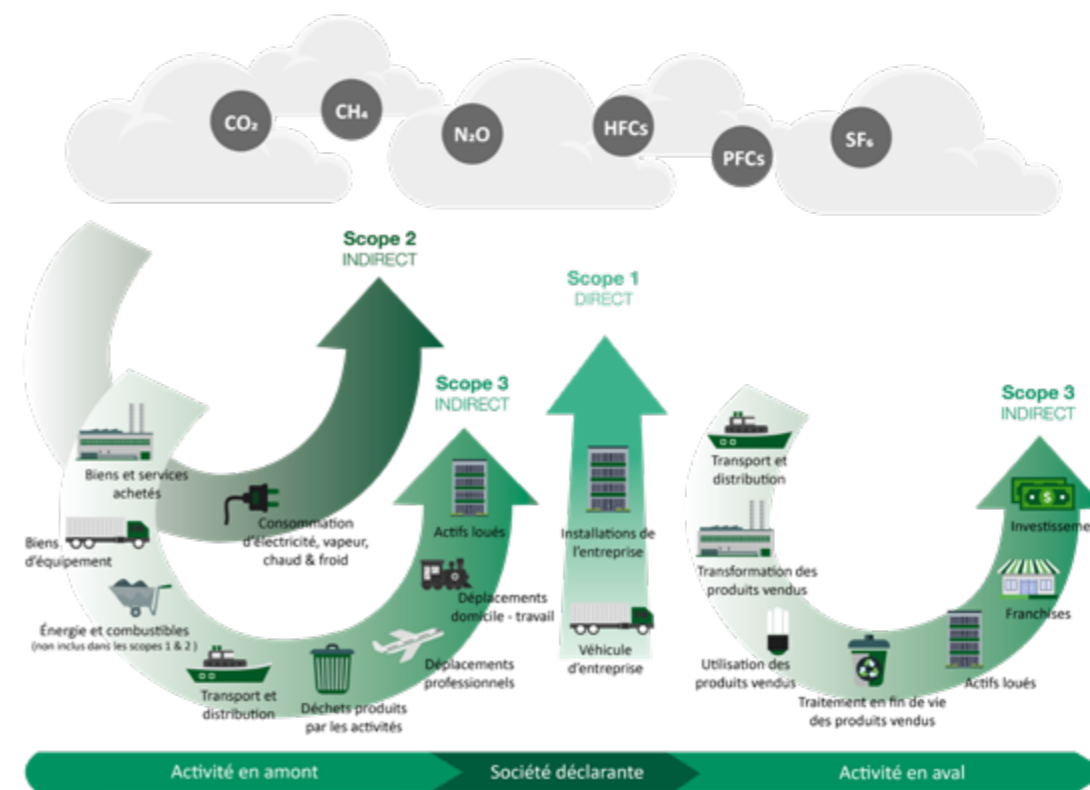
Les émissions de carbone générées par la détention d'un portefeuille d'actifs sont la somme des émissions directes de l'entreprise dans laquelle le portefeuille est investi, pour la part liée à son investissement, et des émissions indirectes liées à cette entreprise, en amont de son activité (matières premières, transports...), et en aval (utilisation des biens/services produits par l'entreprise).

Pour les émissions directement liées aux process de production, on parle de « Scope 1 », pour les émissions liées aux consommations d'énergie nécessaires au fonctionnement des process de production, on parle de « scope 2 ». Enfin le « scope 3 » mesure l'ensemble des émissions, non liées à la réalisation directe des produits et services, mais induites par les autres étapes de leur cycle de vie. Le graphique ci-dessous illustre les différents types d'émissions directes et indirectes.

L'intégration du scope 3 au calcul de l'empreinte carbone du portefeuille de Suravenir est rendue possible par l'utilisation d'une base de données établie par S&P Trucost. Outre l'importante couverture que cette base de données propose, S&P Trucost s'assure de la qualité des données communiquées et de l'harmonisation des méthodologies utilisées pour les estimer. Ces points étaient des prérequis indispensables à toute intégration en raison de l'importance des émissions de scope 3, émissions prépondérantes pour certaines industries comme l'automobile ou encore la construction.

Cette méthodologie permet de couvrir 73 % des encours investis dans les sociétés et 100 % des émetteurs souverains présents en direct en portefeuille. L'intégration du scope 3 est possible uniquement pour les sociétés. L'empreinte carbone sur le périmètre souverains est calculée uniquement sur les scopes 1 et 2. Les actifs physiques, les investissements indirects et le portefeuille UC sont exclus du périmètre de calcul.

Scopes et émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur définie par le GHG Protocol



Indicateurs et indices de référence

Deux indicateurs complémentaires sont retenus pour le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille financier de Suravenir :

- La responsabilité carbone d'un portefeuille, qui consiste à mesurer le volume des émissions de CO₂ induit par les investissements du portefeuille (Tonne Co₂) et ce par million d'euros investi.

Afin de communiquer un indicateur unique et conformément aux pratiques de place, cet indicateur répartit l'empreinte carbone de l'entreprise sur l'agrégat financier Valeur d'Entreprise (somme de la dette nette d'une société augmentée de sa capitalisation boursière). Toute variation de cet agrégat impactera l'indicateur de responsabilité carbone de façon artificielle, rendant difficile son pilotage dans le temps.

- L'intensité carbone d'un portefeuille, qui consiste à mesurer le volume moyen de CO₂ émis par les sociétés du portefeuille par million de chiffre d'affaires réalisé. Cet indicateur, basé sur le chiffre d'affaires, favorise les activités à forte valeur ajoutée.

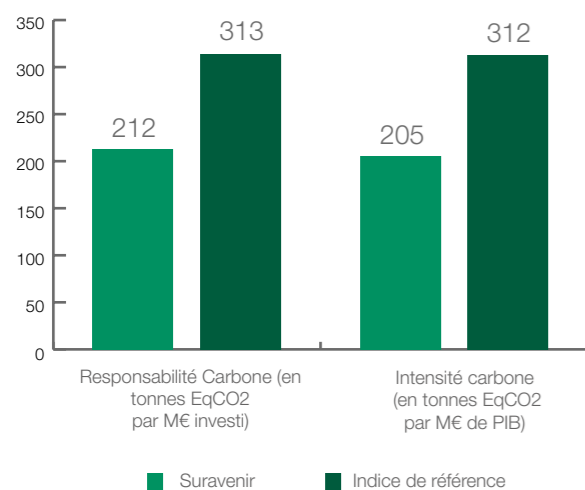
Dans le cas des émetteurs souverains, le PIB du pays remplace le chiffre d'affaires de l'entreprise et l'endettement la valeur de l'entreprise.

La simple lecture de ces ratios ne permet pas de juger de la performance carbone du portefeuille de Suravenir. Pour ce faire, il est nécessaire de comparer les résultats obtenus à ceux d'un benchmark représentatif de l'univers d'investissement. Pour cet exercice, un indice composite (90% Barclays Euro Aggregate 5-7 + 10% Eurostoxx 50) représentatif de l'univers d'investissement « entreprises » a été retenu. L'OCDE constitue l'univers de référence « souverains ».

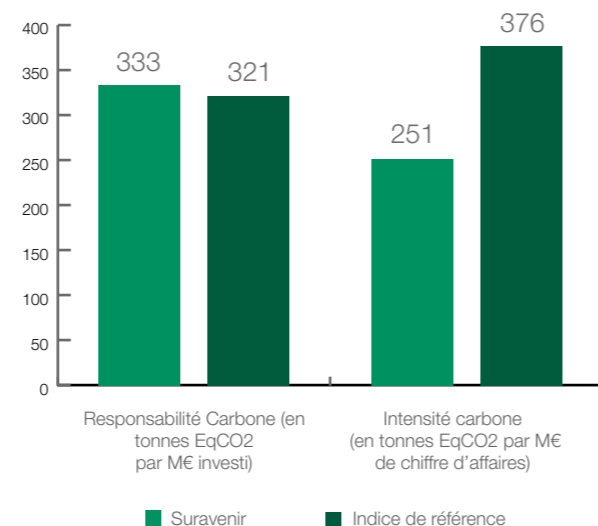
Résultats au 31/12/2020 et analyse

Les résultats obtenus à fin 2020 sont les suivants :

Périmètre Souverains



Périmètre Entreprises



Ces résultats sont, dans leur globalité, positifs. La légère sous-performance constatée pour l'indicateur de responsabilité sur le périmètre « Entreprises » s'explique par un investissement dans un émetteur particulièrement émissif. Retraité de cet investissement, Suravenir surperforme son univers d'investissement. La nette surperformance pour le ratio d'intensité s'explique quant à elle par la sous-pondération du portefeuille par rapport à son indice de référence sur les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

Sur le périmètre Souverains, Suravenir demeure majoritairement exposée à la France, qui se classe parmi les meilleurs pays en termes d'émissions de CO₂ au sein de l'OCDE, et est faiblement exposée aux pays hors Europe occidentale, qui concentrent une partie importante des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre du périmètre.

La mesure d'alignement du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris

L'Accord de Paris en 2015 a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à moins de 2 °C à l'horizon 2050. On peut utiliser un indicateur de « température » du portefeuille pour valider la conformité de la trajectoire du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris. À ce jour, il n'existe aucune méthodologie normée de mesure de la température des portefeuilles.

Suravenir, via son mandataire Federal Finance Gestion, a calculé une première mesure d'alignement de portefeuille qui a pour objectif d'évaluer la performance à long terme des stratégies climat des sociétés investies en portefeuille et de vérifier que leurs émissions de gaz à effet de serre futures permettent de contenir le réchauffement climatique à deux degrés.

Pour établir ce calcul, une base de données S&P Trucost est utilisée. qui s'appuie sur les émissions constatées, les plans d'investissements initiés/annoncés, et les objectifs définis par les

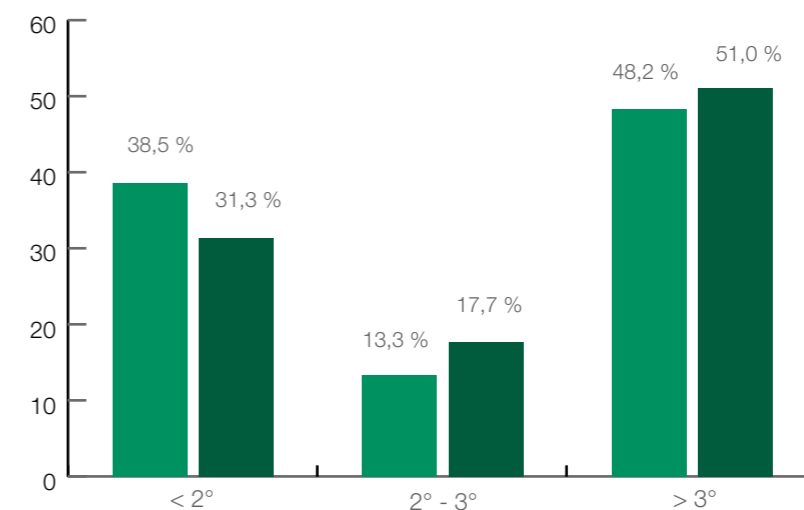
sociétés. Ces éléments permettent d'estimer le volume des émissions de gaz à effet de serre attendu pour un émetteur, et ce, à un horizon temporel donné. Ce volume est ensuite traduit en trajectoire de réchauffement climatique en le comparant aux simulations réalisées par les agences spécialisées.

Cette méthode d'estimation, comme toutes celles proposées par les fournisseurs de données climatiques, suppose de nombreuses hypothèses et approximations. L'une d'elle consiste à déterminer l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre, des plans d'investissements annoncés/initiés et leurs conséquences. Les hypothèses dépendent à la fois des technologies utilisées souvent imparfaitement décrites et des modalités de calculs utilisées pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre induites (facteurs de conversion notamment). Par ailleurs, certains aléas, comme les évolutions des conditions de marchés, peuvent entraîner des modifications dans les projets annoncés et par conséquent modifier (parfois profondément) le niveau des estimations.

Conscient de ces difficultés, S&P Trucost ne détermine pas de trajectoire précise pour un émetteur, mais un intervalle au sein duquel l'entreprise devrait se situer (trajectoire poursuivie comprise entre 2 et 3 degrés par exemple). De plus, afin de limiter les hypothèses relatives aux stratégies climat déployées par les

Résultats au 31/12/2020 et analyse

Le calcul d'alignement de trajectoire porte sur l'ensemble des positions actions et obligataires détenues en direct, et dont les titres sont émis par des sociétés, seules entités pour lesquelles S&P Trucost propose des données. Cette méthodologie permet de couvrir 73 % des encours investis dans les sociétés. Les émetteurs sont répartis selon leur trajectoire estimée à horizon 2025 : 2°, entre 2° et 3° et supérieur à 3°, et comparés à leur benchmark.



En termes d'alignement, Suravenir surperforme sensiblement son univers d'investissement : 38.5 % des encours analysés sont investis dans des sociétés dont les stratégies sont d'ores et déjà alignées avec un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C contre 31.3 % pour le benchmark.

De façon générale, ces chiffres attestent de l'important défi pour restreindre le réchauffement climatique. En effet, plus de la moitié des émetteurs composant le benchmark (contre 48.2 % des encours pour le portefeuille de Suravenir) n'ont pas défini de stratégie permettant de réduire significativement le niveau de leurs émissions (scénario supérieur à trois degrés). A ce titre, il convient de souligner le nombre restreint des solutions possibles pour certains secteurs d'activité. Ce constat, associé à une méthode de calcul aux hypothèses changeantes, rend aujourd'hui difficile le pilotage d'un tel indicateur dans le temps.

entreprises, l'horizon de calcul est limité à 2025.

Afin d'accroître la lisibilité des résultats obtenus, Suravenir a décidé de ventiler l'ensemble du périmètre étudié, en trois classes. Cette ventilation s'explique par les accords de Paris et la limitation du réchauffement climatique à 2°C qu'ils induisent, objectif que Suravenir souhaite respecter pour ses décisions d'investissement. Ces trois classes sont ainsi constituées :

- La première classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement est inférieure à 2°C. Cette classe comprend donc l'ensemble des émetteurs dont la stratégie climat annoncée et les moyens à ce jour déployés respectent les exigences imposées par les accords de Paris.
- La deuxième classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement est comprise entre 2°C et 3°C. Cette classe est constituée des acteurs dont la stratégie climat est proche des exigences des accords de Paris et qui ne nécessite pas, a priori, de modifications profondes pour s'y conformer.
- La troisième classe regroupe l'ensemble des émetteurs dont la trajectoire de réchauffement climatique est supérieure à 3°C. Cette classe comprend l'ensemble des émetteurs dont la stratégie climat n'est pas suffisamment aboutie pour satisfaire les exigences imposées par les accords de Paris, et qui devront accroître leurs engagements pour parvenir à les respecter.

Politique de désinvestissement des secteurs et/ou entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre

Il a été constaté que l'industrie liée au charbon (extraction et production d'énergie à partir du charbon) émet le plus de gaz à effet de serre parmi les secteurs présents dans l'indice Barclays Euro Aggregate Total Return. La faiblesse de son rendement énergétique explique ce constat.

Exclusion charbon

Fort de ce constat, Suravenir a construit dès 2018, une politique d'investissement visant à sortir progressivement de l'industrie charbonnière. Cette politique sera renforcée dès 2021, par l'application de nouveaux critères d'exclusion et/ou en adoptant des seuils plus exigeants.

Ainsi, sur les flux, Suravenir exclut de son univers d'investissement toutes les sociétés qui répondent à au moins un des 4 critères suivants :

- les sociétés dont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou plus de 10 % de leur production d'énergie est lié au charbon,
- les sociétés qui développent de nouveaux projets dans l'industrie charbonnière (centrales ou mines),
- les sociétés dont la production de charbon dépasse les 10 millions de tonnes par an.
- les sociétés dont les capacités installées de production d'électricité à partir du charbon excèdent 5 GW

Enfin, sur le stock, Suravenir s'engage à cesser tout financement de cette industrie à horizon 2027.

Périmètre d'application de l'exclusion charbon

L'exclusion s'applique à tous les portefeuilles de Suravenir à l'exception des portefeuilles UC (pour lesquels les décisions d'investissement sont réalisées par les assurés directement), sur tous les investissements directs (en titres vifs) et tous les investissements indirects (OPCVM/FCT...) lorsque le ratio d'emprise de Suravenir est supérieur à 50 %, à l'exception des fonds dont l'objectif est de répliquer la performance d'un indice.

Le financement de la transition énergétique

Afin de contribuer au respect du scénario 2 degrés et de soutenir l'évolution vers une économie bas carbone, Suravenir souhaite participer au financement de la transition énergétique en investissant dans des actifs verts.

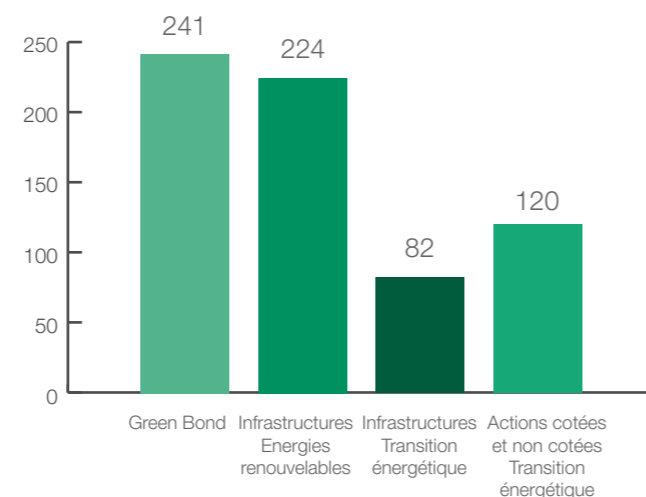
L'investissement vert consiste à investir dans les activités à impact environnemental positif (énergies renouvelables, eau, gestion des déchets, économie circulaire, transport propre, bâtiments à énergie positive...). Son objectif est de favoriser la transition énergétique et d'atténuer l'empreinte écologique des activités économiques.

Pour définir les activités entrant dans le champ de la transition énergétique, Suravenir s'est notamment référé aux nomenclatures du label GreenFin et de la Climate Bonds Initiative (CBI). Les premiers investissements dans des fonds labellisés GreenFin ont

été réalisés en 2018. A fin 2020, les montants engagés sont de 208 M€ dont 139 M€ appelés.

Au global, au 31/12/2020, Suravenir s'est engagé pour près de 780 M€ (soit 2 % des actifs financiers hors UC) dans des activités favorables à la transition énergétique, dont 667 M€ déployés et investis en fin d'année. La forte croissance de ces encours (+41% par rapport à l'exercice précédent) témoigne de la volonté clairement exprimée par Suravenir de soutenir une activité économique responsable, qui seule, nous permettra de limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Ces investissements portent essentiellement sur des actifs financiers de dettes et capital en faveur d'infrastructures compatibles avec les objectifs de transition énergétique (dont production d'énergies renouvelables), d'obligations vertes (green bonds) et d'actions de sociétés cotées et non cotées (au travers de fonds de capital investissement).

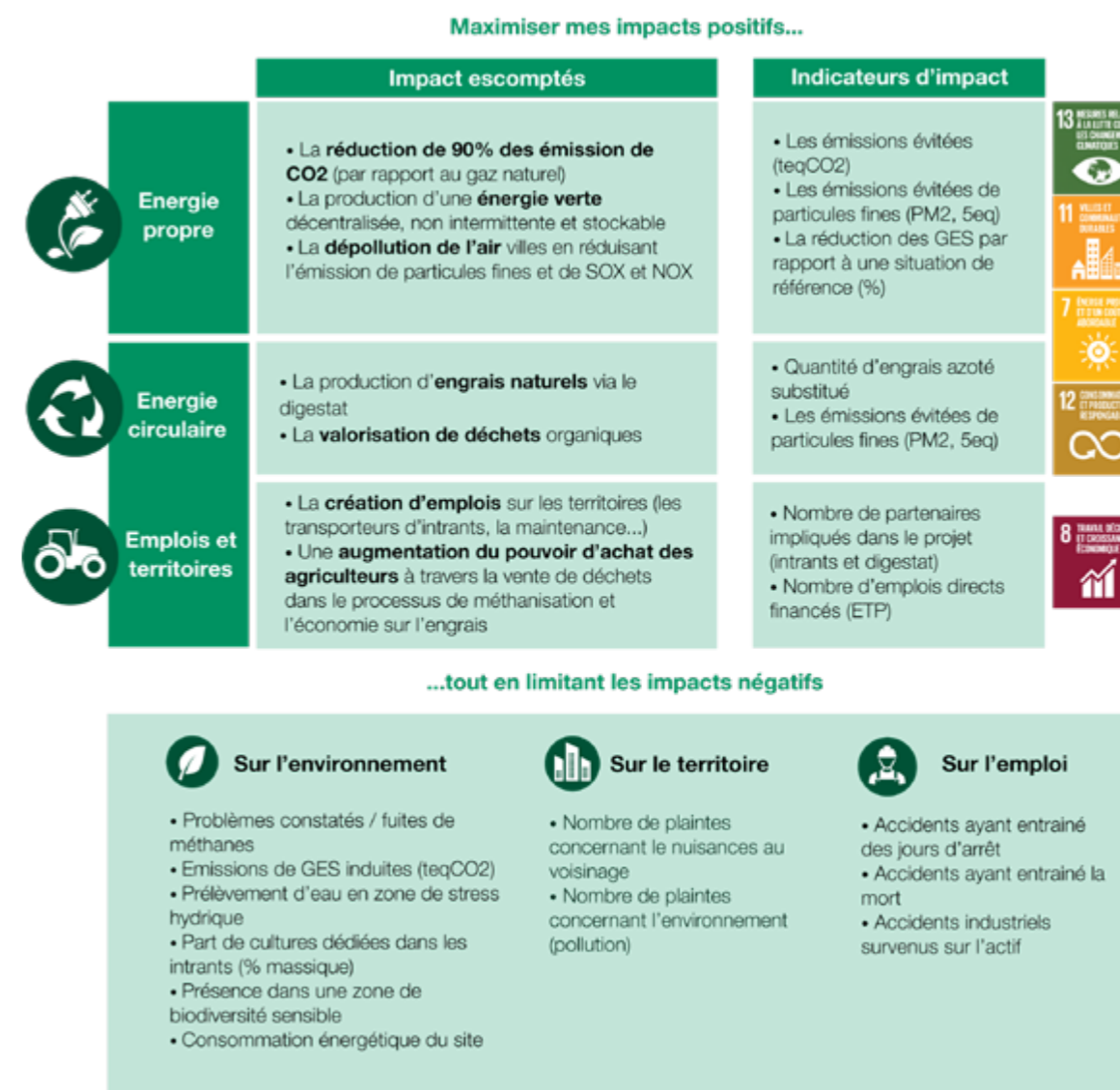


Focus sur le fonds « Swen Impact Fund for transition »

Suravenir a investi dans le premier fonds à impact lancé par SWEN Capital Partners en 2019 dont l'objectif est de financer des infrastructures de gaz renouvelables en France et en Europe, principalement des unités de méthanisation. Ce fonds a pour objectif la recherche à la fois de la performance financière et d'un impact social, sociétal et environnemental, mesuré à partir d'une méthodologie rigoureuse et transparente coconstruite avec des conseils experts des secteurs de l'énergie et de l'analyse en cycle de vie.

Des indicateurs d'impact scientifiques permettent de mesurer à la fois les impacts positifs générés par les investissements du fonds et de limiter les éventuels impacts négatifs, tel qu'illustré ci-dessous.

A certains de ces indicateurs sont associés des objectifs d'impact, qui sont validés annuellement par le comité d'impact composé de représentants des investisseurs dont Suravenir, et dont l'évolution de l'atteinte est reportée tous les ans dans un reporting d'impact dédié.





Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr